

Compassion et nécessité

La prise en charge des orphelins des émigrations de 1847 et 1848

Marie-Claude Belley

Numéro 88, hiver 2007

Les Irlandais au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6961ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Belley, M.-C. (2007). Compassion et nécessité : la prise en charge des orphelins des émigrations de 1847 et 1848. *Cap-aux-Diamants*, (88), 13–15.

COMPASSION ET NÉCESSITÉ

LA PRISE EN CHARGE DES ORPHELINS DES ÉMIGRATIONS DE 1847 ET 1848

PAR MARIE-CLAUDE BELLEY

Certains d'entre vous se souviennent peut-être d'un court métrage réalisé il y a quelques années par Patrimoine canadien et la Fondation Charles Rosner Bronfman. Cette *Minute Historica* met en scène un groupe de jeunes Irlandais devant une famille québécoise prête à les adopter. On y entend les enfants affirmer à un évêque l'importance de conserver leur patronyme, comme leurs parents l'avaient recommandé. Requête à laquelle acquiescent la famille et le prélat. C'est ainsi, est-il expliqué, que des centaines d'orphelins irlandais, généreusement secourus et adoptés par la population du Québec en 1847, ont pu conserver une part de leur patrimoine.

Cet épisode de l'histoire canadienne, qui aborde la thématique de la prise en charge de jeunes immigrants par la population québécoise, est assez connu. Toutefois, les mentions qui en sont faites ont souvent ce caractère héroïque et légendaire typique de l'histoire immigrante. Il convient donc d'y apporter quelques nuances.

Au printemps 1847, la station de quarantaine de la Grosse-Île, en aval de Québec, ainsi que les Bas et Haut-Canada sont à l'aube d'un drame humain sans précédent. Ce drame, c'est celui de près de 100 000 Irlandais qui, pour fuir une famine sévissant dans leur pays depuis 1845, ont embarqué et voyagé sur des voiliers à destination de Québec dans des conditions inhumaines. Après un trajet interminable, ces émigrants sont tenus de demeurer un temps à la station de quarantaine; plus de 5 000 y décèdent des maladies infectieuses qui les affligent. Devenus orphelins, plusieurs centaines d'enfants sont donc pris en charge un peu partout dans les deux Canada, notamment à Québec. Ces enfants ont pratiquement tout perdu et ne peuvent demeurer seuls; quelqu'un doit s'occuper d'eux. Mais qui, et surtout, comment?

La mémoire populaire a retenu que ces individus étaient tous des enfants orphelins de leurs deux parents. Soulignons d'abord que, si la moyenne d'âge du groupe est de dix ans, plusieurs sont cependant âgés de quinze à vingt et un ans. Ensuite, leur situation varie beaucoup: certains ont perdu soit un, soit deux parents, alors que d'autres ont été abandonnés. Enfin, des parents sont dans l'impossibilité temporaire de s'occuper de leurs enfants en raison de la maladie ou de problèmes pécuniaires.



En temps normal, environ dix enfants de l'émigration doivent être pris en charge à la Grosse-Île et à Québec chaque année. En 1847 et 1848, on doit s'occuper de près de 700 enfants qui ont séjourné en moyenne de six à vingt jours à la Grosse-Île. Transportés de la station de quarantaine vers Québec sur le vapeur *Saint-George*, les enfants sont ensuite dirigés dans différents refuges aménagés pour eux. Ces refuges sont d'abord instaurés à l'initiative d'individus, souvent des clercs, tel l'abbé Patrick McMahon, qui fait ériger des abris temporaires sur les terrains de l'église St Patrick.

LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE

En juillet 1847, le dénuement des enfants, leur nombre et l'état de crise qui découle de ces situations convainquent le gouvernement de fournir une aide monétaire pour qu'on s'occupe d'eux. Une étroite collaboration s'établit avec différentes institutions religieuses, qui possèdent à l'époque une longue tradition de prise en charge de la pauvreté, notamment des enfants. Aux yeux de l'État, ces organisations apparaissent comme des alliées importantes.

Les trois petites O'Reilly. Bridget, Mary Ann et Helena O'Reilly, pupilles de Patrick McGauran, marchand de Québec. (Archives du monastère de l'Hôpital général de Québec).

Chez les catholiques, les Dames charitables de Québec, mandatées par leur archevêque, prennent le relais. Elles logent d'abord les enfants dans la maison d'un riche constructeur de bateaux, M. Nesbitt. Ensuite, vu le nombre toujours grandissant d'enfants, une nouvelle demeure est trouvée, une résidence sise dans le cimetière Saint-Louis. À leur arrivée, ils sont d'abord lavés. Puis, on leur donne des vêtements propres fabriqués à partir de vieux habits offerts par la population de Québec ainsi qu'une nourriture que l'on juge saine et adaptée à leur état de santé : du thé, du gruau avec de la mélasse, et de la soupe avec du pain.

Pour leur part, les petits protestants sont pris en charge par l'évêque anglican Armine Wale Mountain. Ils sont vraisemblablement hébergés dans les Female et Male Orphan Asylum, fondés respectivement en 1827 et 1832 sous l'égide de l'Église anglicane.

Ensuite, les enfants sont rapidement confiés à des familles pour libérer l'État du poids de ce fardeau financier. La correspondance de Charles-Félix Cazeau, secrétaire de l'archevêque, confirme que ceux qui s'occupent des orphelins se font un devoir de soulager le gouvernement le plus tôt possible de cette responsabilité et qu'ils ne songent nullement à abuser de sa générosité.

Après un séjour d'environ un mois à l'asile des Dames charitables, les enfants sont reconduits par les prêtres dans des familles de leurs paroisses respectives. À deux reprises au cours de l'été 1847, le curé Jean Harper et son vicaire Joseph-Calixte Canac-



Sœur Hélène de Saint-Félix. Helena O'Reilly, devenue sœur Hélène-de-Saint-Félix. (Archives du monastère de l'Hôpital général de Québec).

Marquis, tous deux de la paroisse de Saint-Grégoire, mènent des orphelins auprès de leurs ouailles et les leur confient, pour un total de 47 enfants placés. On rapporte que les abbés Louis-Théophile Fortier, de Nicolet, et Édouard Faucher, de Lotbinière, en amènent chacun quatorze dans leur paroisse.

Les foyers qui accueillent des enfants comptent en moyenne huit personnes. Ce ne sont donc pas des couples sans progéniture qui assument la responsabilité des orphelins. Par ailleurs, quelques enfants changent de lieu de résidence plusieurs fois. Or, cette instabilité et le fait qu'un certain nombre sont envoyés à l'école portent à croire que plusieurs ont été placés comme domestiques, particulièrement ceux pris en charge à Québec. En effet, l'instruction est souvent incluse dans les contrats des enfants domestiques. De plus, une annonce parue le 1^{er} juillet 1847 dans le *Montreal Transcript*, demandant au public d'offrir des emplois aux orphelins, vient appuyer l'hypothèse que certains enfants ont dû travailler et n'ont pas été adoptés. Soulignons que quelques-uns retournent à l'asile. Les raisons de leur retour varient. Certains avaient apparemment « mauvais caractère », d'autres ont été maltraités. Ellen Kelly, six ans, est renvoyée par sa mère adoptive « pour de mauvaises raisons » qui ne sont pas précisées.

DE MEILLEURES CONDITIONS

On peut toutefois penser que la plupart des enfants sont bien traités par leur famille d'accueil et que leurs intérêts sont pris en compte. On en veut pour preuve le souci de Cazeau, qui insiste pour

Veste de Thomas Quinn, devant. Vêtement porté par le jeune Thomas Quinn en 1847. (Archives du Séminaire de Nicolet).



Veste de Thomas Quinn, détail. Détail d'un vêtement porté par le jeune Thomas Quinn en 1847. (Archives du Séminaire de Nicolet).



que les frères et sœurs soient placés, si ce n'est pas dans la même famille, à tout le moins dans la même paroisse. Ainsi, une place a été trouvée à Rimouski pour la petite Mary Mahony et son père, car celui-ci avait été jugé incapable d'en assumer la responsabilité.

D'autres histoires appuient aussi ce postulat. Celle de Daniel Tyghe, qui, dans le comté de Lotbinière, hérite de la ferme de son père adoptif, François Coulombe. Ou encore l'histoire des frères Quinn, six et huit ans, tous deux pris en charge par Hubert Robson. Celui-ci avait fait la promesse à leurs parents mourants de prendre soin de leurs fils. Le père Robson décède et les enfants sont laissés à l'asile des Dames charitables par le père Luc Trahan en septembre 1847. George Bourke, de Nicolet, les accueille chez lui quelques jours plus tard. Les deux enfants vont éventuellement entrer au Grand Séminaire et travailleront par la suite dans plusieurs paroisses des Cantons de l'Est.

ACTES LÉGAUX

Des contrats de tutelle et de curatelle démontrent que certains individus prennent officiellement la responsabilité d'enfants. Ce sont probablement les situations qui ressemblent le plus à une adoption. Le 24 juin 1847, Denis McDevitt, journalier, est devenu tuteur de Thadeus Managhan, huit ans. Le 26 octobre 1848, Sylvestre, John et Catharine Kennedy ont été pris en tutelle par Clovis Caron, agriculteur. Un autre contrat de curatelle, celui de Mary Noonan, est rédigé pour lui permettre de se marier, en 1849, à Antoine Bergeron. Ce contrat atteste que Joseph Bergeron, père du futur époux, accepte de tenir lieu de curateur.

Bridget, Mary Ann et Helena O'Reilly deviennent les pupilles de Patrick McGauran, marchand de Québec, le 30 septembre 1847. Celui-ci les place chez les augustines de l'Hôpital général. Helena entre au noviciat à douze ans et devient sœur Hélène de Saint-Félix, un souvenir de Charles-Félix Cazeau qui s'était beaucoup occupé d'elles. Bridget se marie à Michael Stenson le 21 août 1860 et Mary Ann demeure célibataire. Elle travaille dans un bureau de poste de Québec et crée une fondation qui a existé jusqu'en 1948 pour soigner les malades nécessiteux à l'Hôpital général.

Bref, en 1847-1848, le vocable « adoption » désigne une forme de placement où les enfants sont logés et nourris, parfois éduqués, mais pour lequel



■ Monument aux médecins et cimetière des Irlandais, Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais. (Photographie : Luc Delisle, Parcs Canada).

aucune convention juridique n'existe. Plusieurs de ces petits ont probablement servi de main-d'œuvre. Toutefois, soulignons que les enfants des familles rurales ou ouvrières de l'époque commencent eux aussi très tôt à aider leurs parents, soit en effectuant des tâches ménagères, soit en travaillant. Dans ce contexte de crise, ce type de prise en charge, qui démontre en fait la persistance de modèles traditionnels, a certainement constitué la solution la plus efficace au problème de l'arrivée d'un grand nombre d'enfants dépendants. ☘

■ Marie-Claude Belley est l'auteur d'un mémoire de maîtrise, produit à l'Université Laval, sur le sujet de la prise en charge à Québec des orphelins irlandais de 1847-1848. Elle travaille maintenant à Parcs Canada à titre d'agent de coordination pour le service de mise en valeur à l'Unité de gestion de Québec.

Pour en savoir plus :

Marie-Claude Belley. *Un exemple de prise en charge de l'enfance dépendante au milieu du XIX^e siècle : les orphelins irlandais à Québec en 1847 et 1848*. Thèse (M.A.), Université Laval, 2003, 126 p.

André Charbonneau et André Sévigny. *1847, Grosse-Île au fil des jours*. Ottawa, Patrimoine canadien, 1997, 283 p.

Rose Masson-Dompierre et Marianna O'Gallacher. *Les témoins parlent, Grosse Île 1847*. Québec, Livres Carraig Books, 1995, 438 p.

<http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/qc/grosseile/>

■ File d'attente des navires en quarantaine à la Grosse-Île. (Bernard Duchesne, Parcs Canada, 1996).

